



Suis-je assurée même si j'ai tardé entre deux règlements ??

Par **steffy**, le **18/09/2008** à **20:09**

Bonjour à tous,
J'ai eu un gros accrochage avec ma voiture et mon assureur refuse de le prendre en charge. Il est vrai que j'ai eu du retard dans le paiement de mon assurance. Ne suis-je pas assurée à l'année, même si le chèque a été envoyé avec quelques jours de retard ????
Steffy

Par **jeetendra**, le **19/09/2008** à **14:05**

bonjour, la réponse à votre question se trouve dans un article intitulé [résiliation en assurance](#) que j'ai publié sur ce site, faite un tour sur [legavox](#) notre nouveau site fort intéressant, à votre disposition, cordialement